



Protéger les berges, c'est obligatoire - 04/06/2014

GESVES -

Les législations agricoles ont évolué ces dernières années avec, pour objectif, de concilier une agriculture respectueuse de l'environnement.

L'eau, on s'en doute, y occupe une place non négligeable et les interactions sont multiples.

Pour expliquer ce problème aux agriculteurs, les cellules de coordination des Contrats de rivière *Haute-Meuse* et *Meuse aval* se sont associées avec les Groupes d'Action locale (GAL) *Saveurs et Patrimoine en Vrai Condroz*, *Pays des Condruses*, *Pays des Tiges et Chavées* et *Entre-Sambre-et-Meuse*, pour éditer une brochure d'information *Rivières et agriculture en région mosane*, tâche confiée à Stéphane Abras, coordinateur adjoint du CRHM.



Pour présenter ce nouvel outil, le président du contrat de rivière Haute Meuse Jean-Marc Van Espen a tenu à rencontrer un des agriculteurs qui a accepté, avec l'aide du GAL, de clôturer une partie de ses terres, sur une distance de 750 mètres de rivière.

Il a rappelé qu'un arrêté du Gouvernement wallon, entré en vigueur en fin d'année dernière, interdira d'ici le 1er janvier 2015 l'accès du bétail au cours d'eau pour un grand nombre de nos rivières et ruisseaux. Cette nouvelle législation permettra de résoudre les problèmes d'érosion des berges des cours d'eau détruits par le piétinement du bétail, mais constituera aussi une nouvelle contrainte pour les agriculteurs. C'est la raison pour laquelle, la cellule de coordination du contrat de rivière Haute-Meuse propose un soutien administratif et technique gratuit aux éleveurs, afin de les aider à se mettre aux normes et bénéficier des subventions wallonnes disponibles en 2014 pour la pose de clôtures et la mise en place de systèmes d'abreuvement alternatifs.

Dans un courrier personnel

Cette aide spécifique va d'ailleurs être rappelée à chaque agriculteur dans un courrier, qui lui parviendra par l'intermédiaire de son administration communale, accompagné de la brochure.

À Gesves, Étienne Hanoul a pu bénéficier du projet *Coopération Berges* mené par trois Groupes d'Action Locale. Le député-président l'a remercié, ainsi que les autorités communales de Gesves et Samuel Vander Linden qui a coordonné ce projet.

En 2013 et 2014, 26 exploitations ont été équipées. On a ainsi placé 24 kilomètres de clôtures, 95 pompes, une bonne vingtaine d'abreuvoirs et huit passages pour bétail.

Quelque 71 500€ d'investissement ont été apportés par les trois GAL et 14 000€ par le Contrat

de rivière *Meuse aval*. 13 communes y étaient associées.

Les subsides apportés par la Wallonie en 2014 prennent donc en quelque sorte le relais de ce projet. Ils peuvent être obtenus en 2014 à l'échelle de l'ensemble du territoire wallon, avant l'entrée en vigueur de l'obligation, le 1er janvier prochain. Les subsides pourraient couvrir 75% des montants investis. 19 communes sont ainsi touchées par cette action, Assesse, Beauraing, Chimay, Ciney, Couvin, Dinant, Florennes, Gedinne, Gesves, Hamois, Hastière, La Bruyère, Mettet, Momignies, Namur, Ohey, Onhay, Profondeville et Yvoir.

À ce jour, via notamment des séances d'information, 26 agriculteurs ont déjà demandé conseil.
Freddy GILLAIN (L'Avenir)